**A48.**

|  |  |
| --- | --- |
| *Karl an Ferdinand.* | *1523 Dezember. Pamplona.* |

1. Verweist betreffs Bourbons und der Welser auf seine ausführlicheren Mitteilungen. Erstaunt, von F keinen Brief erhalten zu haben. 2. Meuterei der Landsknechte Bourbons. Beklagt F’s Fernbleiben vom Kriegsschauplatze. Bittet F, sich während des Krieges in der Nähe der feindlichen Grenze aufzuhalten. 3. F möge im gemeinsamen Interesse handeln.

1. Refers to his extensive messages regarding the matters of Bourbon and the Welser family. Is surprised that he has not received a letter from F. 2. Bourbon mercenary uprising. Laments that F has not been to the war zone. Asks F to stay close to the enemy line for the duration of the war. 3. Requests that F act in their common interest.

Wien. St.-A. Belgica PA. 5. Konzept, das ursprünglich wohl als Reinschrift gedacht war. Erst später wurden daran Streichungen vorgenommen und zum Teil schwer leserliche Nachträge angefügt.

Druck: Familienkorrespondenz Bd. 1, Nr. 48, S. 78-79.

1] Mon bon frere, je vous ai nagueres escript bien au long de l’affaire de Bourbon et autres matieres. Vous avez sceu depuis tout ce qu’est survenu et comme j’ai fait satisfaire aux marchans Welzers de ce que avez respondu pour moi. Je desire fort avoir de voz nouvelles, car il y a longuement, que n’en ai eu, donta) m’esbahiz et mesmement que j’ai eu lectres d’Angleterre et Flandres du mois de septembre seullement et non ai receu aulcunes vostres. Il n’y a grand dangier, car ilz m’ont aussi peu escript jusques à maintenant que vous avez fait et croi que c’est pour le maulvais temps qu’il regne en ceste saison en la mer. Il est bien vrai qu’il attente d’avoir nouvelles et que j’ai bien voulsu veoir que le chemín conviendra etc.

2] Depuis ce que dessus escript etc., sauf qu’il fault mectre à la fin de l’article ce a esté gros desplaisir de la faulte que lesd. lanskenetz ont faicte aud. de Bourbon. Je vous prie sçavoir la verité et faire bien chastier le conte Lopffe et aultres que l’on trouvera estre culpables. L’infortune a esté que esties lors si loing comme à Neustat, ainsi que j’ai entendu. Car si fussiez esté près, cest inconvenient ne fust advenu et vous prie demeurer, donc estroitementb) à la frontiere de noz ennemiz durant ce temps de guerre, car ce sera leur donner crainte. Led. de Bourbon vous pourra bien aider à pousser oultre l’emprinse de le duché de Bourgogne dont vous ai ci-devant escript par vostre chiffre. Monc) frere, afin que [con]gnois-siez, je veulx qued) . . . toutes mes affaires pour vous advertid) . . . etc.

3] Je vous prie, mon bon frere, vouloir adresser à vostre endroict ce que vous semblera estre bon et necessaire pardela pour mon service et le biene) de noz communges affaires, ainsi que avez tousjours fait et que ma vraie fiance est à vous. Priant dieu, mon bon frere, qui vous ait en sa saincte garde.

Escript à Pampelona, le - - - jour de decembree) 1523.

1] a) ursprünglich: Mon frere, pour ce que j’entends vous communiquer tousiours tous mes affaires et afin que vous sachez toutes choses plus amplement et certainnement et que je ne vous face longues lectres, je vous envoye la copie de tout ce que j’escriptz à mme, ma bonne tante, aud. duc de Bourbon et à mon ambassadeur en Angleterre et par lesd. copies sçaurez mon intencion. Et aussi entendrez les articles que l’arcevesque de Bary a appourté de France et la responce que lui ait fait et tout l’estat de mes affaires. Et selon ce...

Über die Schwierigkeiten, die der Postbeförderung damals entgegenstanden, und die großen Verzögerungen, die die Korrespondenzen dadurch erlitten, s. Bauer, Die Taxissche Post usw. in Mitteil. des Instituts 27, S. 436 ff. Infolge der Unsicherheit der Postwege hat vielleicht K, wie aus der ursprünglichen Fassung (s. oben, S. 78, Anm. 6) hervorgeht, gezögert, die wichtigen Briefe in der Sache Bourbons dem vorliegenden Schreiben beizugeben.

2] b) Lesung von donc estroitement unsicher. - c) Mon frere —etc. den Nachtragungen auf dem teilweise eingerissenen Rande hinzugefügt. - d) folgt unleserliches Wort.

3] e) nach bien ursprünglich d’iceulx; de — affaires später nachgetragen. - f) ursprünglich novembre.